

DÉCHETS ACCEPTÉS

CAHIER DES CHARGES DES MENUISERIES EN FIN DE VIE

Ce document guide les installateurs-poseurs dans le tri et l'orientation des menuiseries déposées lors de travaux de rénovation ou de remplacement.

MENUISERIES NON DANGEREUSES

Sans amiante, elles rejoignent la filière de recyclage MENREC en rack, sur palette ou en benne.

MENUISERIES AMIANTÉES OU SUSPECTES

Elles suivent une filière déchets dangereux avec emballage, étiquetage et traçabilité BSDA.

01 REPÉRAGE AMIANTE

RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Tout bâtiment construit avant 1997 fait l'objet d'un repérage amiante avant travaux réalisé par un opérateur certifié. Ce repérage identifie les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et oriente la stratégie de dépose et de tri. Il est obligatoire depuis 2012 pour toutes les opérations susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

LOGIGRAMME DÉCISIONNEL DE TRI

L'OPPBTP publie un logigramme d'aide à la décision pour déterminer un risque potentiel de présence d'amiante lors de la rénovation des menuiseries.

preventionbtp.fr · Amiante et rénovation de menuiseries : agrandir une fenêtre avec dépose totale de la menuiserie et en intervenant sur la façade

DEUX CHEMINS POSSIBLES



ABSENCE D'AMIANTE ATTESTÉE

La menuiserie est traitée comme non dangereuse (partie 02).



PRÉSENCE AVÉRÉE OU INCERTAINE

La menuiserie est traitée comme amiantée (partie 03).

02 MENUISERIES NON AMIANTÉES

Désignation du déchet : menuiseries fin de vie, mélange vitré.

DÉTAIL DU DÉCHET (MFV OU CPI)	CODE DÉCHET	CONDITIONNEMENTS AUTORISÉS
Bois vitré	17 09 04	Racks · palettes · bennes
PVC vitré	17 09 04	Racks · palettes · bennes
Aluminium vitré	17 09 04	Racks · palettes · bennes
Acier vitré	17 09 04	Racks · palettes · bennes
Profilé PVC	17 02 03	Racks · palettes · bennes
Profilé métal ou acier	17 04 05	Racks · palettes · bennes
Aluminium	17 04 02	Racks · palettes · bennes
Verre à purifier	17 02 02	Racks · palettes · bennes
Verre propre	17 02 02	Racks · palettes · bennes
Verre feuilleté (double vitrage)	17 02 02	Racks · palettes · bennes

MFV : menuiserie fin de vie (hors menuiseries extérieures, verre vitrocéramique, verre photovoltaïque, miroir, plexiglas). CPI : chutes de production industrielle.



PRODUITS INTERDITS

Produits dangereux : peinture au plomb, joints amiantés. Vitrages : verre photovoltaïque, verre vitrocéramique, miroir, verre de couleur.

DOCUMENTS À FOURNIR OU À RECEVOIR



Devis pour menuiseries non dangereuses complété et signé



Support de repérage des menuiseries fin de vie (à l'année ou par chantier)



Fiche client

02 LES COLLECTES

Trois conditionnements sont acceptés pour les menuiseries non dangereuses. Le collecteur MENREC de votre secteur met à disposition le contenant adapté à vos volumes.



SUR RACK

- Aucun élément ne dépasse du cadre (H max **2,30 m**)
- Menuiseries debout contre la structure centrale
- **30** menuiseries vitrées maximum
- Poids maximum **1,3 t** pour un rack plein



SUR PALETTE

- Aucun élément ne dépasse de la palette
- Menuiseries filmées et sécurisées
- Moyenne de **5** menuiseries par palette
- Poids maximum selon la FDS de la palette (environ **400 kg**)



EN BENNE

- Aucun élément ne dépasse de la benne
- Poids maximum **10 t** par benne
- Chargement par le dessus : vérifier le verrouillage des portes



Si le contenant ou les documents ne sont pas conformes, le chauffeur peut refuser la collecte.

Demande de collecte

contact@menrec.fr

03 MENUISERIES AMIANTÉES

CONDITIONNEMENT ET TRANSPORT

Tous les déchets contenant de l'amiante sont soumis à de strictes conditions d'emballage. Les menuiseries traitées comme amiantées sont :

- ✓ emballées hermétiquement dans des films plastiques de type polyéthylène épais ou des sacs spécifiques homologués ;
- ✓ étiquetées « Amiante, déchet dangereux » ;
- ✓ stockées à part des autres déchets ;
- ✓ identifiées par un kit de scellé portant le numéro SIRET de l'emballleur.

Les déchets sont ensuite acheminés dans le respect des règles relatives au transport de matières dangereuses (ADR).

EXEMPLES D'EMBALLAGES



TRAÇABILITÉ

La traçabilité administrative des déchets d'amiante, depuis leur production sur le chantier jusqu'à l'installation de traitement ou d'élimination, est assurée par le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA) dématérialisé sur la plateforme numérique Trackdéchets.

DOCUMENTS À FOURNIR

 Devis pour menuiseries dangereuses complété et signé	 Fiche d'information préalable (FIP) du prestataire agréé, complétée et signée avec les justificatifs demandés	 Certificat d'acceptation préalable (CAP) reçu
--	---	---

Une question sur une menuiserie à risque

contact@menrec.fr

Rédaction : F. Le Tutour · Date : 08/04/2026